Communauté métropolitaine de Québec

# PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 19 mars 2026, à compter de 13 h 20, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Steven Blaney, Lévis, vice-président du comité exécutif
M. le conseiller Olivier Biron, Lévis
Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec
M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
M. le conseiller Yannick Fauteux, Québec
M. le préfet Jean Lapointe, MRC de L'Île-d'Orléans
M. le conseiller Raphaël Lebailly, Québec
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
M. le conseiller Daniel Saindon, Lévis
Mme la conseillère Mélanie Sicotte, Lévis
Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec

Sont également présentes :

Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Sont absents :

M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
Mme la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc, Québec
M. le conseiller Gabriel Dusablon, Québec
Mme la conseillère Anne-Marie Tremblay, Lévis

En l'absence du président, M. Steven Blaney, vice-président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

**Résolution nº C-2026-26**

Sur proposition de Mme Marie-Pierre Boucher, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 février 2026

**Résolution nº C-2026-27**

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Jean Lapointe, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 février 2026.

Adoptée

Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 – Modification

**Résolution nº C-2026-28**

CONSIDÉRANT le Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière nº 2012-61 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQuébec que le Règlement nº 2012-61 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution afin de fixer les taux pour les contributions municipales annuelles pour l'exercice 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Olivier Biron, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement nº 2026-125 modifiant le Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mars 2026
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Rapport attestant de la transmission des avis aux propriétaires suivant l'adoption du Règlement n° 2025-121 (article 245.1 LAU)

Dépôt du Rapport attestant de la transmission des avis aux propriétaires suivant l'adoption du Règlement n° 2025-121 (article 245.1 LAU), daté du 3 mars 2026.

Trame verte et bleue métropolitaine – Phase 2 – Rapport d'activité annuel 2025

**Résolution nº C-2026-29**

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M. Daniel Saindon, il est unanimement résolu :

- D'adopter le rapport d'activité annuel pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 intitulé « Rapport de l'auditeur indépendant dans le cadre de la Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec » (Rapport d'activité) réalisé par la firme MALLETTE S.E.N.C.R.L. en date du 27 février 2026.
- De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le Rapport d'activité ainsi qu'une copie du présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mars 2026
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Planification territoriale*

Adoptée

Guide des bonnes pratiques pour une trame verte et bleue écoresponsable, durable et inclusive - Octroi de contrat

**Résolution nº C-2026-30**

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2022-2032 de la Trame verte et bleue métropolitaine (TVB) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), accorder un contrat de gré à gré à la firme Le Picbois pour la réalisation d'un Guide des bonnes pratiques pour une trame verte et bleue écoresponsable, durable et inclusive, pour un montant de 97 835,68 $ (incluant les taxes), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 5 mars 2026.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à utiliser un montant supplémentaire de 17 835,68 $, par rapport au montant maximal de 80 000 $ (incluant les taxes) initialement autorisé pour ce projet par la résolution nº C-2025-99, et ce à même les intérêts de la TVB.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mars 2026
Certificat trésorerie : CT-2026-11
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Planification territoriale*

Adoptée

Avis de conformité concernant une intervention de la Commission de la capitale nationale du Québec (aire de restauration à la Place des Canotiers)

**Résolution nº C-2026-31**

Sur proposition de Mme Marie-Pierre Boucher, appuyée par M. Raphaël Lebailly, il est unanimement résolu :

- Émettre un avis de conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement à l'égard de l'intervention projetée de la Commission de la capitale nationale du Québec visant à utiliser un local vacant du stationnement étagé de l'immeuble situé au 40, rue Dalhousie, à Québec, afin d'y exploiter une aire de restauration.
- Transmettre la présente résolution au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale accompagnée d'une copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mars 2026
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Planification territoriale*

Adoptée

Plan de mise en œuvre (PMO) de l'agglomération de Québec – Prise d'acte

**Résolution nº C-2026-32**

Sur proposition de Mme Marie-Pierre Boucher, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la résolution n° CA-2026-0079 de l'agglomération de Québec et de son Plan de mise en œuvre 2025-2032, daté de février 2026, le tout conformément au processus de mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord).

Référence : Rapport décisionnel du 19 mars 2026
Responsable : Environnement – *Gestion des matières résiduelles*

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- Trame verte et bleue métropolitaine - Conception d'un outil décisionnel et identification des moyens de conservation des milieux naturels – Octroi d'un contrat : Octroyer à la firme BC2 Groupe Conseil inc. le contrat pour la conception d'un outil décisionnel et l'identification des moyens de conservation des milieux naturels de la Trame verte et bleue, au montant de 120 855,97 $ (taxes incluses), le tout conformément à l'offre qualitative et l'offre financière, datées respectivement des 28 et 26 janvier 2026, ainsi qu'à la recommandation du comité de sélection. – **Résolution nº E-2026-11**
- Planification du plan d'ensemble du réseau cyclable métropolitain - Octroi d'un contrat : Octroyer à Vélo Québec le contrat pour la réalisation du plan d'ensemble du réseau cyclable métropolitain, au montant de 98 221,71 $ (taxes incluses), le tout conformément à l'offre qualitative et l'offre financière, datées du 26 janvier 2026, ainsi qu'à la recommandation du comité de sélection. – **Résolution nº E-2026-12**
- Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé en action – Projet « Acquisition de connaissances sur les services écosystémiques, notamment sur la valeur économique, dans les bassins versants d'intérêt métropolitain » - Octroi d'un contrat : Accorder un contrat de gré à gré à la firme Habitat pour la réalisation du projet « Acquisition de connaissances sur les services écosystémiques, notamment sur la valeur économique, dans les bassins versants d'intérêt métropolitain », pour un montant de 128 409,83 $ (taxes incluses), le tout conformément à l'offre de services professionnels datée de janvier 2026. – **Résolution nº E-2026-13**

B) Historique des factures de plus de 2 000 $ avec un total de plus de 25 000 $ du 1er janvier au 9 mars 2026

C) Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 18 septembre 2025

D) Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 16 octobre 2025

E) 2026-03-19 – Note – Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec

F) 2026-02-20 – Lettre – MAMH - Entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR)

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

**Résolution nº C-2026-33**

Sur proposition de M. Jean Lapointe, appuyée par M. Daniel Saindon, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 30

Adoptée

Les résolutions nos C-2026-26 à C-2026-33 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) STEVEN BLANEY
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE